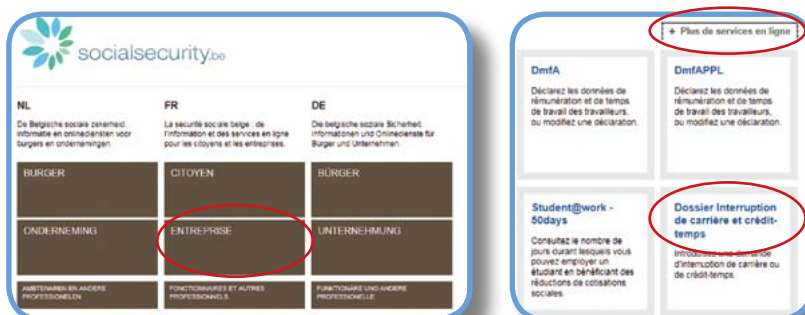


Demander une interruption de carrière ou un crédit-temps en ligne: partie employeur

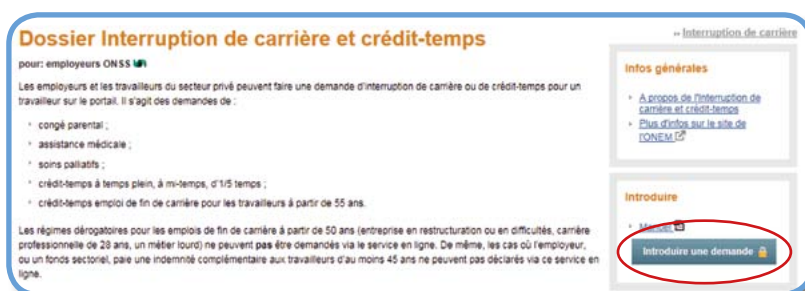
Il vous est désormais permis, via le [Portail de la Sécurité Sociale](#), d'introduire une demande d'interruption plus rapidement et plus écologiquement par voie électronique. Votre démarche précède celle de votre employé. Une fois votre partie complétée, veillez à en informer le travailleur concerné.

Comment introduire la demande d'interruption de carrière ou crédit-temps?

- 1 Accédez au site www.socialsecurity.be. Cliquez sur la rubrique "entreprise". Cliquez sur "plus de services en ligne" pour pouvoir sélectionner l'application "Dossier interruption de carrière et crédit-temps".



- 2 Cliquez sur "Introduire une demande" à droite de l'écran. Connectez-vous à l'aide de la carte d'identité électronique (eID). Cliquez ensuite sur "Continuer".



- 3 Lorsque l'application de l'ONEM est chargée, vous avez accès aux données de l'entreprise. Vérifiez si elles sont correctes et cliquez sur "Suivant".



- 4 Vous pouvez introduire le numéro de registre national du travailleur ou le sélectionner dans le fichier Dimona en cliquant sur le lien (uniquement si moins de 100 travailleurs sous contrat). Indiquez ensuite le statut du travailleur ainsi que la commission paritaire. Poursuivez en cliquant sur "Sélectionner".

- 5 Choisissez "Nouvelle demande" à gauche de l'écran et ensuite sélectionnez le type d'interruption de prestations.

- 6 Vous pouvez maintenant introduire les données concernant le congé.

- 7 Une page de confirmation résume la demande. Vous devez certifier que les données introduites sont exactes. Cliquez sur "Confirmer". Un numéro de ticket est attribué à la demande. Dans la rubrique "Consultation", vous trouverez le formulaire en format PDF. Il est également envoyé vers l'eBox du travailleur. Veuillez l'en avvertir.